



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 15 février 2022

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 3/2022 du 03 janvier 2022 ;
- Entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'approuver la modification de l'article 9 du Règlement relatif à l'utilisation de la vidéosurveillance, prolongeant le délai de conservation des images de 96 heures à 7 jours.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Epalinges, le 15 février 2022.

Le Président :

Laurent BALSIGER



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA